Tout savoir sur la liste d'attente

1. Extrait du règlement pour les réservations extrascolaires :

Petites vacances scolaires (Section.3 §.1c) et vacances d'été (Section.3 §.2c) :

Si la semaine est complète, l'enfant peut être inscrit sur liste d'attente via le portail familles. Si l'enfant est inscrit sur liste d'attente, il sera automatiquement inscrit au centre de loisirs si une place se libère. La famille en sera avertie par mail. Les enfants sont inscrits au centre de loisirs selon l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

Si la famille ne souhaite plus bénéficier de cette liste d'attente, il lui appartient de désinscrire l'enfant via le portail familles.

- 2. Lorsqu'une activité est complète est qu'un placement sur liste d'attente est possible, le portail familles vous en <u>informera de différentes manières</u>:
- Lors de l'inscription via le calendrier :



Des horloges sont présentes avec un chiffre, il indique le nombre de place sur liste d'attente restante

S'il reste des places classiques, il y a des canapés avec un chiffre. Ce dernier indique le nombre de places restantes.

• Lorsqu'un article est dans le panier :



La case est en rose. Votre inscription dans le panier est sur liste d'attente. Elle n'a pas encore été validée par l'ACM

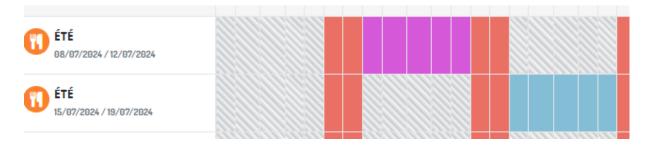
En cas d'inscription classique, les cases seraient vertes.

• Lorsque vous validez votre panier :



Un sablier dans la colonne « Type » indique un placement sur liste d'attente. Lors d'un inscription classique, il y aurait seulement le « + ».

• Sur le calendrier récapitulatif :



Les semaines sur liste d'attente sont indiquées en magenta. En cas d'inscription classique, les cases seraient bleues.